

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Décembre 2022

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 12 décembre à 18 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier COULON, Maire.

Etaient présents : M. Olivier COULON, M. Nicolas DESANDERE, M. François DECOOPMAN, Mme Nathalie MIEZIN, M. Sébastien LENOIR, M. Régis VAN DE KERCKHOVE, M. Axel VAN LOOY, M. Serge MINERVINI, Mme Angélique DEQUERCADEC, Mme Aurélie MARECHAL, Mme Laetitia WATTIER, M. Pascal MARECHAL, formant la majorité des Membres en exercice.

Absents : M. Vincent FORTIN ayant donné pouvoir à M François DECOOPMAN

Mme Nelly VEGA excusée

Monsieur Nicolas DESANDERE a été élu secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

N° de la délibération	Objet
2022-58	<p><u>Convention territoriale globale CAF MSA</u> Rapporteur : Monsieur le Maire Décision : FAVORABLE à l'unanimité Il est proposé au conseil municipal d'une part d'approuver le projet de convention territoriale globale et d'autoriser d'autre part Monsieur le Maire à signer ladite convention.</p>
2022-59	<p><u>Demande de subvention CAF – création d'un périscolaire et d'une cantine</u> Rapporteur : Monsieur le Maire Décision : FAVORABLE à l'unanimité APPROUVE le projet DECIDE de demander une subvention auprès de la CAF en vue de participer au financement des travaux de création d'un périscolaire et d'une cantine.</p>
2022-60	<p><u>Demande de subvention CAF – équipement d'une structure – cantine et périscolaire</u> Rapporteur : Monsieur le Maire Décision : FAVORABLE à l'unanimité APPROUVE le projet DECIDE de demander une subvention auprès de la CAF en vue de participer au financement de l'équipement du périscolaire et d'une cantine.</p>
2022-61	<p><u>Déclaration d'un immeuble en état d'abandon manifeste et poursuite de son expropriation.</u> Rapporteur : Monsieur le Maire Décision : FAVORABLE à l'unanimité DECIDE qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble sis 2 rue des Avesnes à Fournival, cadastré section C n° 869 pour 3a 14ca et C n° 866 pour 24a 07ca en état d'abandon manifeste ; que l'emplacement de ce bien abandonné sera utilisé pour la réalisation d'un verger communal ; AUTORISE le Maire à poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique de l'immeuble susvisé au profit de la Commune de Fournival, dans les conditions prévues par l'article L 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et par le Code de l'expropriation ; DECIDE qu'un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique ainsi que l'évaluation sommaire de son coût sera constitué par Monsieur le Maire et mis à la disposition du public ; DECIDE que les modalités de mise à disposition du public sont les suivantes :</p> <p>* Ouverture d'un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée, mis à la disposition du public pendant un mois à la Mairie de Fournival, aux horaires habituels d'ouverture soit :</p> <p>- le lundi de 9h à 12h - le jeudi de 17h à 19h</p> <p>* La mise à disposition du dossier et du registre aura lieu du lundi 06 février au lundi 06 mars 2023 inclus.</p>

	<p>SOLLICITE Monsieur le Préfet du département de l'Oise pour le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique telle que décrite à l'article L 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires et à accomplir toutes formalités subséquentes,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice dans le cadre de la présente procédure.</p>
2022-62	<p><u>Demande de subventions travaux trottoirs</u></p> <p>Rapporteur : Monsieur François DECOOPMAN</p> <p>Débat : Des devis ont été demandés pour le réaménagement des trottoirs rue des Avesnes. Ces travaux permettraient de lier la sente piétonne à la rue des Avesnes et d'avoir un cheminement sécurisé. Monsieur François DECOOPMAN propose au Conseil Municipal de faire des demandes de subventions pour ces travaux. Ces travaux se feraient à partir de 2024. Monsieur Nicolas DESANDERE demande si la commune a les fonds nécessaires pour ces travaux et s'interroge sur le montant annuel que la commune peut allouer au financement des travaux en général. Monsieur François DECOOPMAN précise que 2022 est une grosse année pour les travaux et indique que les subventions permettent de fluidifier nos dépenses. Il indique également que les travaux de trottoirs devraient être absorbés sur 3 ans. Monsieur le Maire rappelle que ces travaux sont attendus par certains habitants et que les fonds de la commune les permettent.</p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire chiffrer l'enfouissement des réseaux par la même occasion.</p> <p>Décision : FAVORABLE à l'unanimité</p> <p>APPROUVE le projet</p>
2022-63	<p><u>Frais de scolarités Communes de BULLES et d'AGNETZ</u></p> <p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p> <p>Décision : FAVORABLE à l'unanimité</p> <p>ACTE les décisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commune de BULLES, pour l'année scolaire 2021/2022, pour un montant total de 1 260€ (la commune de FOURNIVAL s'engage à régler les frais de scolarités en classes primaires pour les élèves DEMEYER Louna et Ethan) - Commune d'AGNETZ, pour les années scolaire 2017/2018, 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022 pour un montant total de 3 474€ (la commune de FOURNIVAL s'engage à régler les frais de scolarités pour l'enfant Raphaël MARECHAL)
2022-64	<p><u>Désignation d'un délégué du Conseil Municipal au sein du SIRS</u></p> <p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p> <p>Débat : Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-10, L5211-8 relatifs à l'élection des délégués de la commune,</p> <p>Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués de la commune au sein du SIRS (Syndicat Intercommunal de regroupement Scolaire de Fournival, Valescourt, Saint Rémy en l'Eau)</p> <p>Afin de régulariser la position de Monsieur Olivier COULON en tant que délégué titulaire au sein du SIRS.</p> <p>Le Conseil Municipal vote pour désigner Monsieur Olivier COULON délégué titulaire au sein du SIRS. Ce vote remplace le précédent désignant d'office le Maire en tant que délégué.</p> <p>Décision : FAVORABLE à l'unanimité</p> <p>VOTE pour désigner Monsieur Olivier COULON délégué au sein du SIRS</p>
2022-65	<p><u>Terrain de sport - projet du Conseil Municipal des Jeunes- demande de DETR</u></p> <p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p> <p>Débat : Le Conseil Municipal des Jeunes a travaillé sur un projet d'aménagement du terrain de sport communal. L'objectif est de créer un espace agréable où les enfants et jeunes du village pourront se retrouver, se défouler et se divertir.</p> <p>Il est donc nécessaire de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de 37 721,80€H.T. sur un prochain programme d'investissements subventionnés par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Les travaux consistent en l'aménagement du terrain de sport, restructurer les terrains de foot et de basket. Aménager les espaces vides avec un parcours de santé et des structures pour les plus jeunes. Ajouter une zone de repos avec deux tables de pique-nique.</p> <p>Décision : FAVORABLE à l'unanimité</p> <p>APPROUVE la contexture du projet des travaux présentés telle que définie ci-dessus ;</p> <p>SOLLICITE à cet effet auprès des financeurs (ETAT) une aide au taux maximum ;</p> <p>PREND l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée ;</p> <p>PREND l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.</p>
2022-66	<p><u>Terrain de sport - projet du Conseil Municipal des Jeunes- demande d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard</u></p> <p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p> <p>Débat : Le Conseil Municipal des Jeunes a travaillé sur un projet d'aménagement du terrain de sport communal. L'objectif est de créer un espace agréable où les enfants et jeunes du village pourront se retrouver, se défouler et se divertir.</p> <p>Il est donc nécessaire de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de 37 721,80€H.T. sur un prochain programme d'investissements subventionnés.</p> <p>Les travaux consistent en l'aménagement du terrain de sport, restructurer les terrains de foot et de basket. Aménager les espaces vides avec un parcours de santé et des structures pour les plus jeunes. Ajouter une zone de repos avec deux tables de pique-nique.</p> <p>Décision : FAVORABLE à l'unanimité</p> <p>APPROUVE la contexture du projet présenté par le Conseil Municipal des Jeunes,</p> <p>DECIDE de demander un fonds de concours au taux maximum à la Communauté de Communes du Plateau Picard en vue de participer au financement des travaux d'aménagement du terrain de sport communal, sur un plan de financement prévisionnel de 37 721,80€H.T.</p>

2022-67	<p>Terrain de sport - projet du Conseil Municipal des Jeunes- demande de subvention au Conseil Départemental</p> <p><u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire</p> <p><u>Débat</u> : Le Conseil Municipal des Jeunes a travaillé sur un projet d'aménagement du terrain de sport communal. L'objectif est de créer un espace agréable où les enfants et jeunes du village pourront se retrouver, se défouler et se divertir.</p> <p>Il est donc nécessaire de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de 37 721,80€H.T. sur un prochain programme d'investissements subventionnés par le Conseil Départemental.</p> <p>Les travaux consistent en l'aménagement du terrain de sport, restructurer les terrains de foot et de basket. Aménager les espaces vides avec un parcours de santé et des structures pour les plus jeunes. Ajouter une zone de repos avec deux tables de pique-nique.</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité</p> <p>APPROUVE la contexture du projet présenté telle que définie ci-dessus ;</p> <p>SOLLICITE à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental ;</p>
---------	--

Olivier COULON	Nicolas DESANDERE	François DECOOPMAN	Nathalie MIEZIN	Vincent FORTIN	Sébastien LENOIR	Régis VAN DE KERCKHOVE
				Pouvoir à M. DECOOPMAN François		
Axel VAN LOOY	Serge MINERVINI	Angélique DEQUERCADEC	Aurélie MARECHAL	Laetitia WATTIER	Nelly VEGA	Pascal MARECHAL
					Absente excusée	